



Communiqué de Presse
Paris, le 17 juin 2004

AGF et MMA REMBOURSENT LE RENOUVELLEMENT DES LUNETTES SANS PRESCRIPTION MÉDICALE

Pour aider leurs clients à mieux gérer leur dépenses de santé, AGF et MMA mettent en place à partir du 1^{er} octobre 2004 : **le remboursement au premier euro et sans ordonnance du renouvellement des lunettes de vue (part sécurité sociale et part complémentaire)** pour leurs assurés de plus de 16 ans (article L-4362-9 du code de la santé publique) se rendant chez les opticiens partenaires de SANTECLAIR*.

Après le succès de ce service initié en janvier 2004 par MAAF Assurances, les assurés des groupes AGF et MMA vont à leur tour pouvoir bénéficier de prestations privilégiées :

- la possibilité pour leurs assurés de plus de 16 ans de passer directement par les opticiens partenaires de SANTECLAIR pour le renouvellement de leurs lunettes ;
- la prise en charge du remboursement de la part du régime obligatoire soit 4.83 euros à 33.75 euros en fonction de l'importance du trouble visuel ;
- la prise en charge d'une consultation de prévention chez leur ophtalmologiste à hauteur de 50 euros pour tous les assurés ayant renouvelé leurs lunettes sans ordonnance depuis plus de 3 ans.

Grâce à ce nouveau dispositif et au réseau de 1040 opticiens de SANTECLAIR répartis sur tout le territoire métropolitain, les 2.5 millions de clients des groupes AGF et MMA peuvent également avoir accès à des tarifs préférentiels sur des équipements pré-sélectionnés comprenant :

- ✓ Des forfaits « verres + monture » avantageux pour les équipements enfant et adulte ;
- ✓ Des verres de marque à la carte à des prix attractifs ;
- ✓ Le 1/3 payant optique pour la part financée par la complémentaire.

A ce jour, les résultats de l'optique au 1^{er} euro sont très positifs puisque :

- 10% des assurés de MAAF SANTE ayant fréquenté le réseau des opticiens partenaires de SANTECLAIR depuis le 1^{er} janvier 2004 l'ont fait sans ordonnance de l'ophtalmologiste ;
- SANTECLAIR a mis en place à destination des opticiens partenaires un bilan visuel formalisé et contrôlé ;
- Les opticiens partenaires appliquent une charte de bonnes pratiques pour adresser l'assuré à un ophtalmologiste si nécessaire ;
- De nombreuses écoles d'optiques ont construit des programmes de formation continue au bilan visuel spécialement dédiés aux opticiens partenaires du réseau SANTECLAIR.

Sur un marché en forte progression (+ 6.1 % de croissance entre janvier et juin 2003) et qui compte 29 millions de porteurs de lunettes et 600.000 nouveaux porteurs chaque année, la part payée par les complémentaires représente 44 % des dépenses.

*SANTECLAIR : la plate-forme de services santé pour les clients des complémentaires santé : MAAF/MMA – AGF – IPECA

AGF et MMA apportent une réponse concrète aux attentes des assurés en matière d'optique. Les groupes s'appuient sur une profession compétente, formée à la détermination du bilan visuel, habilitée à le faire par le code de la Santé Publique et qui saura adresser le client à son ophtalmologiste en cas de besoin.

L'organisation de la chaîne de soins

- * *Des délais d'obtention de rendez-vous chez l'ophtalmologiste qui s'allongent : en moyenne entre 3 et 6 mois d'attente ;*
- * *Une diminution sensible des effectifs des ophtalmologistes d'ici 2020 sans correction des flux de rentrée (source : CNAM février 2004) ;*
- * *La demande de soins est en hausse : la CNAM l'évalue à 34.6 millions de personnes et 41.2 millions en 2020 selon une hypothèse basse ;*
- * *Le vieillissement de la population explique cette hausse de la demande;*
- * *Face à cette situation, le Conseil scientifique de la CNAM dans un rapport présent en février 2004, préconise de déléguer certaines tâches et compétences des ophtalmologistes aux opticiens optométristes.*

En joignant leurs forces au sein de SANTECLAIR, AGF, MMA et MAAF Assurances accélèrent leur développement sur le marché de la complémentaire santé et sont armés pour répondre aux évolutions à venir.

Contacts Presse :

AGF

Bérangère Auguste-Dormeuil : 01 44 86 78 97
augusbe@agf.fr

Agnès Miclo : 01 44 86 31 62
agnes.miclo@agf.fr

MMA

Françoise Ickowicz : 01 53 10 65 10
francoise.ickowicz@groupe-mma.fr